

## **EXTRAITS DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2012**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 10 février 2012 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

**Etaient présents** : MM. CUMONT, PECHENOT, GARNIER, CHANUT, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

**Etait représenté** : M. PREAU (pouvoir à E. CHANUT).

**Absente non excusée** : Mme SUTTER.

**Secrétaire de séance** : S. VIGNOL.

☆☆☆

### **BUDGET COMMUNE : ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012 (application de l'article L 1612-1 du CGCT)**

Le conseil municipal, vu l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales précisant que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice, l'organe délibérant peut autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, autorise Monsieur le Maire à mandater, dès à présent, les dépenses d'investissement 2012 à hauteur de 350 230 € correspondant à 25 % du budget d'investissement 2011 (chapitres 20 + 21 + 23 = 1 400 920 €).

### **D.E.T.R. 2012 - CONSTRUCTION ATELIERS MUNICIPAUX - PLAN FINANCEMENT MODIFIE**

Monsieur le Maire fait le point du dossier de construction des ateliers municipaux. Il rappelle qu'un dossier de demande de subventions a été présenté au Conseil Général de l'Yonne et au titre de la DETR. Ceux-ci n'ont pas été pris en compte en 2011, mais reportés pour être examinés en 2012. Par ailleurs, la subvention au titre du contrat de Canton a été accordée.

Compte tenu des nouvelles règles d'attribution de la DETR 2012, Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement en le réactualisant. Le montant des travaux subventionnables est de 597 850 € HT et les subventions attendues sont :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 80 000 €
- Conseil Général (constructions publiques) : 95 000 €
- Contrat de Canton : 75 052 €

### **ACHATS DE TERRAINS - AVIS DU SERVICE DU DOMAINE**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la réunion du conseil municipal du 27 octobre 2011 relative à l'achat de terrains aux consorts BŒUF. Les parcelles cadastrées AH 62, 63, 64 (en partie) et 134, représentent une superficie globale de 13 000 m<sup>2</sup> environ, en vue de constituer une réserve foncière. Le service France Domaine a été consulté sur les propositions de prix de ces achats de terrains, lequel a indiqué que les valeurs estimées pour ce type de biens n'appellent aucune observation de sa part.

Le conseil municipal, décide d'acquérir ces parcelles étant précisé que le prix du mètre carré sera soit de 3 €, soit de 17,50 € ou de 35 € suivant leur situation au regard des zonages du POS.

### **REPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES**

Le conseil municipal décide de fixer à 84,04 € par élève la participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des écoles de Perrigny pour l'année scolaire 2010-2011, après application du taux d'évolution de l'indice INSEE des prix au détail par rapport au forfait de l'année précédente. Une convention sera adressée à la Ville d'Auxerre pour 5 élèves scolarisés à Perrigny.

### **INDEMNITE DE CONSEIL AUX RECEVEURS MUNICIPAUX**

Le Trésorier d'Auxerre, Monsieur SCHERB, a été remplacé par Monsieur DURET à compter du 26 avril 2011. Compte tenu des dysfonctionnements récurrents de ce service et surtout des retards de paiement de nos fournisseurs, le conseil municipal décide de ne pas verser l'indemnité à Monsieur SCHERB du 1<sup>er</sup> janvier au 25 avril 2011, d'une part, et de ne pas voter l'indemnité du nouveau trésorier, Monsieur DURET, pour 2011.

### **URBANISME - TAXE D'AMENAGEMENT (RECTIFICATIF)**

A la demande de Monsieur le Préfet de l'Yonne, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter une délibération rectificative concernant la taxe d'aménagement. En effet, le conseil municipal a fixé à 5 % le taux de cette taxe qui se substitue à la Taxe Locale d'Equipement, mais il n'a pas été précisé la durée de validité d'un an renouvelable par tacite reconduction.

### **COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS - CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE**

La communauté de l'Auxerrois a installé ses bureaux d'accueil au public au 3 rue Clémenceau à Auxerre, dans des locaux rénovés répondant aux normes d'accessibilité. Ce déménagement a entraîné le transfert du siège social. Le conseil municipal en prend acte.

### **CNAS – PROPOSITION DE CHARTE DE L'ACTION SOCIALE**

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS), auquel la commune adhère, propose des prestations et des actions sociales pour les agents des collectivités territoriales. Le CNAS met en place une charte de l'action sociale destinée à donner plus de légitimité au rôle des délégués (élu et agent) et du correspondant en organisant des réunions de formation à leur intention. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette charte.

### **DECISIONS DU MAIRE :**

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par délégation pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N°2011/37 du 13/12/2011 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation aux Bréandes.
- N°2012/01 du 05/01/2012 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain à l'entrée de la zone d'activités des Bréandes.
- N°2012/02 du 10/01/2012 : Acceptation de sous-traitance au lot n°2 (Gros œuvre) à la Sté SMN BAT pour le marché de construction des ateliers municipaux.
- N° 2012/03 du 16/01/2012 : Vente de bois de chauffage provenant de coupes de sécurité à proximité d'habitations.
- N°2012/04 du 18/01/2012 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'un terrain à bâtir aux Bréandes.
  
- N° 2012/05 du 07/02/2012 : Attribution du marché, dans le cadre d'un groupement de commandes relatif à l'élaboration du Plan de mise en accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) émanant de la communauté de l'Auxerrois, au groupement QUALICONSULT SECURITE / QUADRICITES pour 1 200 € HT.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- Recours A.L./Commune de Perrigny : L'ancien employé communal avait saisi le Tribunal Administratif de Dijon en avril 2011 pour contester l'arrêté du Maire prononçant sa radiation des effectifs après réception de sa lettre de démission du 28 janvier 2010. Il s'était alors rétracté en indiquant qu'il n'avait pas mesuré les conséquences de la démission. Le Tribunal administratif a rejeté la requête de Monsieur A.L. Ce dernier n'ayant pas saisi la Cour Administrative d'Appel de Lyon, l'affaire est classée.
- Demande de disponibilité d'un agent communal : Un agent communal sollicite une mise en disponibilité pour convenances personnelles de 3 ans renouvelable à la suite de son congé de maladie ordinaire. Ce congé atteignant 12 mois sans interruption, le Comité Médical Départemental doit être saisi préalablement avant toute décision. Par ailleurs, l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion doit être sollicité pour toute demande de disponibilité.
- Enquête publique relative au projet de contournement Sud d'Auxerre – Liaison RD 965-RN 151 : Les deux commissions d'enquête ont rendu leurs rapports et conclusions, lesquelles ont émis un avis favorable au projet de déclaration d'utilité publique pour le contournement Sud d'Auxerre – liaison RD 965 - RN 151 et liaison RN 6 - RN 151 entraînant la mise en compatibilité du PLU d'Auxerre ainsi que le classement et déclassement de voirie.
- Conseil communautaire du 2 février 2012 : Monsieur le Maire fait un compte rendu du dernier conseil communautaire qui a eu lieu à LINDRY. Le Président a procédé à l'installation des délégués de cette nouvelle commune adhérente. Parmi les points de l'ordre du jour, il a été évoqué notamment le débat d'orientations budgétaires et les tarifs des services publics locaux pour 2012 ; l'acquisition d'un lot supplémentaire dans l'immeuble Clémenceau ; proposition de modification du règlement intérieur des instances communautaires ; la montant de la surtaxe communautaire pour l'eau potable et la redevance d'assainissement non collectif 2012 ; les demandes de subventions des bailleurs sociaux ; la modification du règlement intérieur de l'aire d'accueil des gens du voyage ; extension du périmètre de recouvrement du versement transport et du transport à la demande sur la commune de Lindry.
- Assemblée générale du club « Vivre Ensemble » : Le nombre des adhérents est en baisse ainsi que les participations aux activités malgré quelques changements. Néanmoins, les comptes de l'association sont sains.
- Assemblée générale des Anciens Combattants : Le constat est chaque année le même : baisse des effectifs, ce qui est inéluctable. Une réflexion va être menée en vue de fusionner les associations des autres communes environnantes qui rencontrent le même problème.
- Effectifs prévisionnels des écoles pour la prochaine rentrée scolaire : Monsieur le Maire a fait un recensement précis, avec les directrices des écoles, des effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée. Avec les dernières constructions dans le lotissement, de nouvelles inscriptions sont prévisibles. Il demande le concours des conseillers municipaux pour apporter, le plus rapidement possible, toute information sur d'éventuelles nouvelles arrivées.
- Elections présidentielles : Elaboration du tableau des permanences du bureau de vote pour les scrutins des 22 avril et 6 mai 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.